

**CENTRE INTERNATIONAL DES HAUTES ETUDES
AGRONOMIQUES MEDITERRANEENNES**

OBSERVATOIRE MEDITERRANEEN DU CIHEAM

**Etude relative à l'Elargissement de l'Europe :
Impact sur les économies agricoles
des Pays Tiers Méditerranéens**

**Le point de vue des Pays du Sud :
Le cas du Maroc**

**Ouvrage collectif avec R.Capone, G.Malorgio, L.Camanzi, P.De Castro, F.Adinolfi,
H.Tlili et E.Chioccioli, Ciheam ; Observatoire Méditerranéen, Collection Les
Cahiers (Agriculture, Alimentation, Développement rural durable), Paris, avril 2004.**

**Najib Akesbi
Juillet 2003**

Plan

1. Introduction

2. Le commerce extérieur agricole entre le Maroc et les Pays Candidats

2.1. Le Maroc et les Pays Candidats

2.2. Le commerce extérieur du Maroc avec les Pays Candidats

2.3. Le commerce agricole du Maroc avec les Pays Candidats

3. Réflexions sur les effets probables de l'élargissement de l'UE

3.1. L'approche optimiste, ou les bienfaits de l'élargissement

3.1.1. L'impact favorable sur les économies et les marchés

3.1.2. De nouvelles opportunités pour les échanges Maroc - Pays Candidats

3.1.3. De meilleures conditions d'accès aux marchés

3.2. l'approche pessimiste, ou les méfaits de l'élargissement

3.2.1. Erosion des concessions communautaires et détournement de trafic

3.2.2. Protections non tarifaires et risque de durcissement des conditions d'accès

3.2.3. Normes européennes et défaillances marocaines

4. Points de vue des opérateurs marocains

5. Conclusion

Bibliographie

Annexes

1. Introduction

En mai 2004, l'Union Européenne (UE) devrait connaître l'opération d'élargissement la plus importante depuis sa création, puisque dix pays, appelés ici « Pays Candidats », devraient adhérer à ce vaste marché unique, lui-même inscrit dans la perspective d'une ambitieuse entité politique en construction¹.

Les pays en question comprennent en fait cinq pays d'Europe centrale (Pologne, Tchéquie, Slovaquie, Slovénie, Hongrie), les trois états baltiques du Nord de l'Europe, et les deux Iles de la Méditerranée que sont Chypre et Malte. La Roumanie et la Bulgarie devraient rejoindre ce groupe en 2007. Si cette intégration constitue à l'évidence un énorme défi pour l'Union Européenne, elle l'est aussi, différemment certes, pour de nombreux autres pays partenaires de cette dernière, à commencer par les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM).

A première vue, les PSEM tendent à juger les élargissements successifs que l'Union Européenne a connus depuis le début des années 70, en fonction de leur caractère « nordiste » ou « sudiste ». En effet, le premier élargissement par exemple, qui enregistra l'adhésion en 1972 de la Grande Bretagne, l'Irlande et le Danemark, concernait des pays dont, globalement, le profil de la production –agricole en particulier- n'entraînait pas en compétition directe avec celui des PSEM, et partant ne risquait pas de gêner leurs exportations vers l'entité européenne. Au contraire, un tel élargissement était d'abord perçu comme étant celui de marchés où le pouvoir d'achat est élevé, la demande consistante, et –surtout- les conditions d'accès relativement avantageuses.

Il en allait tout autrement pour l'autre type d'élargissement, qualifié de « sudiste » parce qu'il a concerné la Grèce d'abord (1980), l'Espagne et le Portugal ensuite (1986-1993). Méditerranéens, ces pays présentaient le double « inconvénient » de produire à peu près ce que produisent les autres PSEM, et quelque fois, dans le cas de l'Espagne en particulier, de disposer d'une capacité d'exportation à même de se substituer à celle de la plupart d'entre eux sur les marchés de l'Union Européenne. On comprend que cet élargissement-là ait été plutôt mal perçu par nombre de PSEM, ou à tout le moins ait été appréhendé avec beaucoup d'inquiétude.

Au regard de cette grille de lecture, certes sommaire, l'élargissement de 2004 apparaît plutôt marqué par son caractère « nordiste » (si l'on convient que les deux « Iles-Etats » de la Méditerranée ne « pèsent » pas très lourd dans la balance générale...). Il devrait donc être plutôt favorablement accueilli par les PSEM. Est-ce la cas ? Le fait est que le sentiment qui semble largement partagé à l'Est et au Sud de la Méditerranée apparaît souvent marqué par une certaine perplexité, voire par une inquiétude qui va croissante au fur et à mesure que l'échéance de l'élargissement s'approche.

Il faut dire que cet élargissement intervient à une certaine étape d'une histoire qui n'a pas toujours favorisé, entre la plupart de ces Pays Candidats et les PSEM, les bonnes perceptions mutuelles... Rappelons que, à la suite de la chute du mur de Berlin, l'engouement dont avaient fait l'objet la plupart des Pays Candidats de la part de l'UE tranchait avec un

¹ La décision d'élargissement à ces dix pays a été officiellement prise lors du Sommet européen de Copenhague en décembre 2002, et le Traité matérialisant l'Europe des Vingt-cinq a été ratifié lors du Sommet d'Athènes le 16 avril 2003.

relâchement manifeste de l'intérêt accordé par cette dernière aux PSEM. Vivant cela comme un « délaissement » des pays du Sud de la Méditerranée², nombreux commençaient alors à se demander si les PSEM n'allaient être les premières victimes de cette nouvelle « Europe retrouvée ». Certes, le processus de Barcelone, engagé fin 1995, permit un temps de raviver la flamme du partenariat euro-méditerranéen et de l'espoir en un avenir commun et radieux, dans une zone de « prospérité partagée ». Malheureusement, on s'accorde sans mal à reconnaître aujourd'hui que ce « processus » est demeuré très en deçà des espoirs qu'il a suscités. De sorte que le désenchantement perceptible çà et là est à nouveau ponctué d'interrogations plus ou moins liées aux « faveurs » dont jouiraient les « Pays Candidats » au détriment des PSEM...

Il faut dire aussi que cet élargissement « nordiste » intervient alors que le précédent élargissement « sudiste » a justement déjà eu lieu ! En effet, l'expérience de l'intégration de l'Espagne en particulier dans l'UE est fort instructive pour nombre de PSEM. Assez souvent, cela a eu pour conséquence des pertes de parts de marchés au profit du nouveau membre non seulement sur le marché communautaire même, mais aussi sur d'autres marchés comme ceux des Pays Candidats notamment³. Si cela a été possible alors que ces pays restaient en dehors de l'UE, cela devrait l'être encore plus lorsque ces pays feront partie d'un « marché unique » où l'Espagne pourra accéder librement et sans restriction aucune...

En tout cas les PSEM sont aujourd'hui confrontés à de nouveaux défis, et la situation créée par le nouvel élargissement les interpelle à plus d'un titre. Quel est l'avenir de leur commerce agricole avec les nouveaux membres ? Quel impact le nouvel élargissement pourrait-il avoir sur le niveau et la structure de leurs parts de marchés dans le cadre de la nouvelle entité européenne à 25 membres ? Quelles pourraient être les conséquences sur les conditions d'accès aux marchés des Pays Candidats de l'application des règles de la politique agricole commune à ces nouveaux membres ? Plus généralement, quelles perspectives de partenariat avec une Europe à 25 membres, demain à 30, voire plus, et partant une Europe si diverse, si complexe ?

L'objet de ce rapport n'est pas de se situer au niveau de l'ensemble des PSEM, mais plus modestement d'étudier le cas du Maroc. Ce cas est cependant fort significatif et largement révélateur de nombre de questions communes à l'ensemble des PSEM.

Nous commencerons dans une première partie par examiner le cadre général des échanges commerciaux, agricoles notamment, entre le Maroc et les Pays Candidats, puis nous essaierons dans une deuxième partie de réfléchir aux effets probables de l'élargissement de l'UE sur les activités agricoles marocaines concernées. En guise d'illustration, nous rapporterons ensuite les points de vue de certains professionnels et opérateurs dans les activités en question, recueillis à travers un sondage de presse effectué récemment auprès d'eux.

² L.T., Ouverture de l'UE : des opportunités à saisir, La Vie Economique, Hebdomadaire, Casablanca, 23 mai 2003.

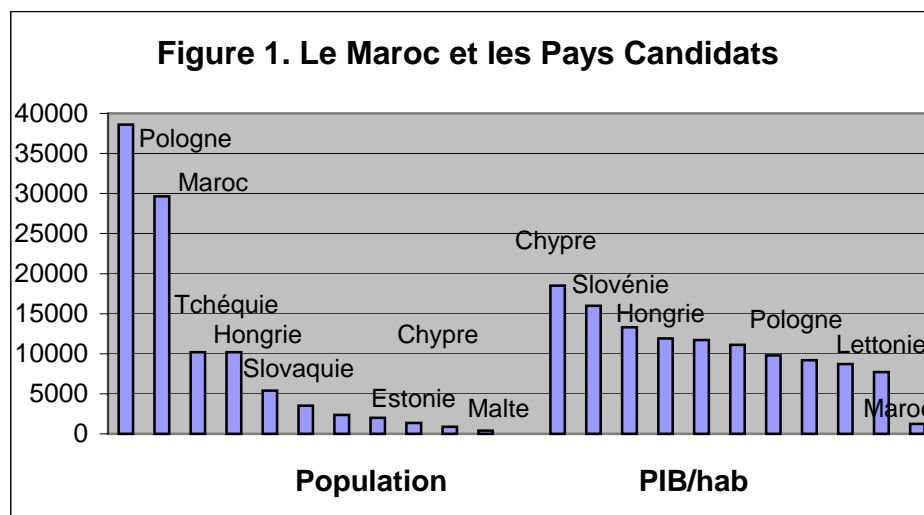
³ Cela a été possible surtout pour les produits pour lesquels les nouveaux adhérents ont pu bénéficier des subventions destinées aux exportations hors - UE (primes de restitutions), ce qui est du reste ressenti par les PSEM concernés comme étant de la concurrence déloyale.

2. Le commerce extérieur agricole entre le Maroc et les Pays Candidats

Avant de nous engager dans l'analyse du commerce extérieur Maroc – Pays Candidats, il est utile de situer brièvement ce pays du Sud de la Méditerranée par rapport à cet ensemble de pays européens en passe d'intégrer l'UE.

2.1. Le Maroc et les Pays Candidats

Avec ses presque 30 millions d'habitants, le Maroc, du point de vue de l'importance de la population, n'est dépassé que par la Pologne, qui compte 38.6 millions d'habitants. Les autres pays ne représentent qu'un poids démographique relativement faible (Figure 1). A l'exception de la Tchéquie et de la Hongrie, qui abritent chacun quelques dix millions d'habitants, tous les autres pays comprennent moins de six millions d'habitants, voire moins d'un million pour deux parmi eux (Chypre et Malte)⁴. Du reste, ces sept pays totalisent ensemble à peine un peu plus que la moitié de la population du Maroc⁵.



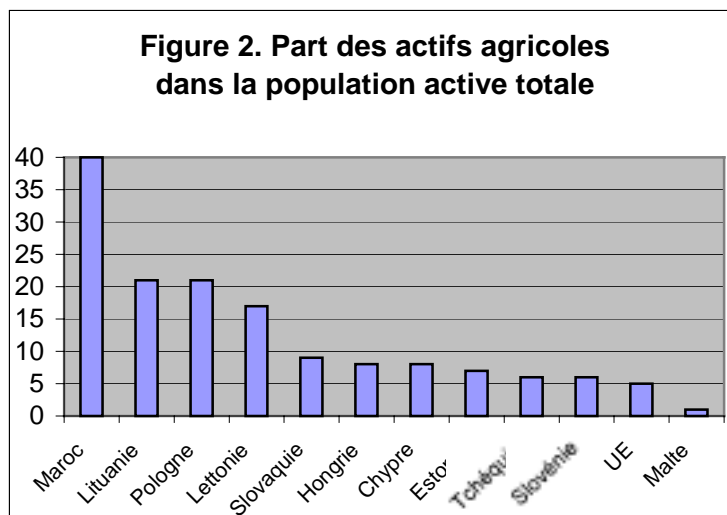
Par contre, s'agissant du revenu par tête, le Maroc est très loin de tenir la comparaison. Avec un PIB par tête de près de 1250 euros, il représente à peine le dixième de la moyenne du PIB par habitant des dix pays en question. Le dernier pays du groupe, la Lettonie, présente un PIB par tête (7700 euros) plus de six fois supérieur à celui du Maroc (cf. Figure 1). Ceci étant, les Pays Candidats entre eux apparaissent de ce point de vue moins hétérogènes qu'en termes de population. Autour d'une moyenne de près de 11800 euros, la majorité des pays se situent dans une fourchette comprise entre 8000 et 13000 euros. Seules Chypre et la Slovénie se détachent vraiment du lot avec des PIB par tête de 18500 et 16000 euros respectivement.

Enfin, dans le domaine de l'agriculture en particulier, la situation de la plupart des Pays Candidats apparaît plus proche de celle de l'UE à 15 que de celle du Maroc. Si la part de l'agriculture dans la valeur ajoutée globale au Maroc est proche de 15% (cinq dernières années), elle est en moyenne de l'ordre de 4% dans les Pays Candidats, et de 2% dans l'UE. Peut-être plus significative (pour certains enjeux de la libéralisation des échanges

⁴ Medstat Statistiques Euro-méditerranéennes, Eurostat, Bruxelles 2002 ; Voir aussi Site d'Eurostat : www.europa.eu.int/comm/eurostat/

⁵ Les effectifs de population cumulés de la Slovaquie, la Lituanie, la Lettonie, le Slovénie, l'Estonie, Chypre et Malte totalisent 15.8 millions d'habitants.

notamment...) est la part des actifs agricoles dans la population totale. Comme on peut le constater sur la figure suivante, alors que cette part atteint encore 40% au Maroc, elle est comprise entre 5 et 10% dans la plupart des Pays Candidats, et inférieure à 5% dans l'UE. Il n'y a encore que la Pologne et les deux petits états baltiques de Lituanie et de Lettonie où elle est comprise entre 15 et 20%, cependant qu'à Malte, elle atteint à peine 1%.



2.2. Le commerce extérieur du Maroc avec les Pays Candidats

Certains parmi les dix Pays Candidats en cours d'adhésion à l'UE entretiennent depuis fort longtemps des relations commerciales avec le Maroc. C'est notamment le cas de la Pologne, la Hongrie et la Tchèque (plus précisément l'ex-Tchécoslovaquie). Pourtant, le commerce extérieur de ce pays méditerranéen avec cette dizaine de pays apparaît aujourd'hui relativement modeste. En 2002, ces pays ont globalement représenté à peine 0.5% des exportations du Maroc, et 1.1% de ses importations. Comme on peut le constater sur le tableau suivant, le premier Pays Candidats destinataire des exportations marocaines, la Pologne, arrive au 40^{ème} rang parmi les 119 pays clients du Maroc. C'est également la Pologne qui apparaît le premier Pays Candidats fournisseur du Maroc, arrivant cependant au 29^{ème} rang parmi les 128 pays auprès desquels ce dernier réalise ses importations.

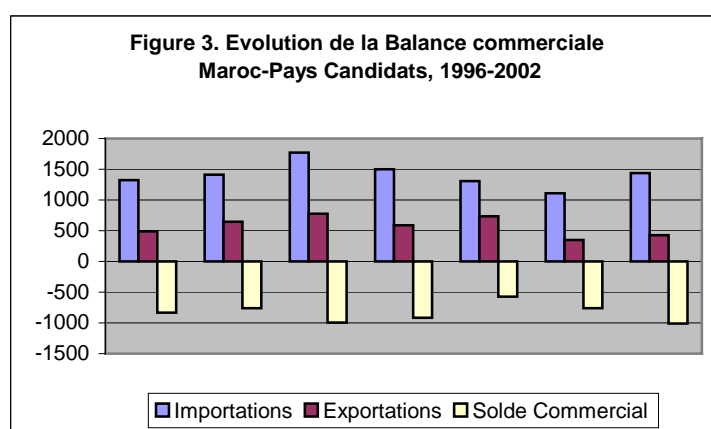
Tableau 1 : Les Pays Candidats dans le commerce extérieur du Maroc, 2002

Pays Candidats	Importations		Exportations		Pays Candidats	Importations		Exportations	
	Rang	1000 dh*	Rang	1000 dh*		Rang	1000 dh*	Rang	1000 dh*
1. Pologne	29	820.7	40	181.1	6. Lettonie	97	13.1	-	-
2. Tchèque	44	239.3	78	19.1	7. Slovénie	80	32.6	80	15.6
3. Hongrie	49	172.0	71	28.1	8. Estonie	72	45.6	117	0.7
4. Slovaquie	72	34.3	69	28.9	9. Chypre	65	69.7	73	24.9
5. Lituanie	106	7.0	49	108.8	10. Malte	120	3.8	74	22.0
Total Pays Candidats (en milliers de dh).....						1 438.1		429.2	
Part des Pays Candidats dans les importations/exportations totales						1.1%		0.5%	

Source : Office des Changes, Balance des paiements 2002 (Données préliminaires), Rabat, 2003.

(*) 1 dh = 0.105 euro

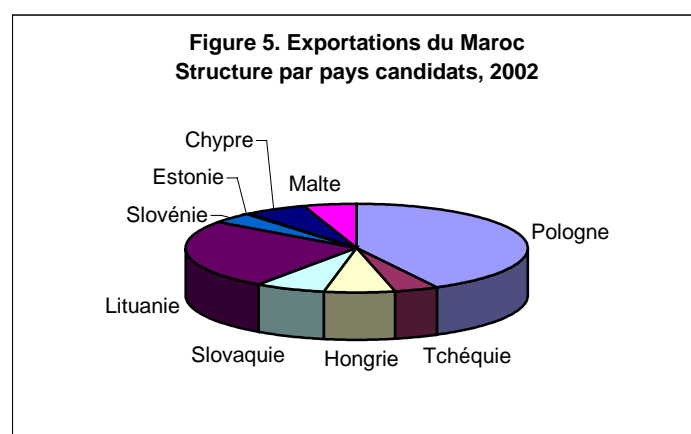
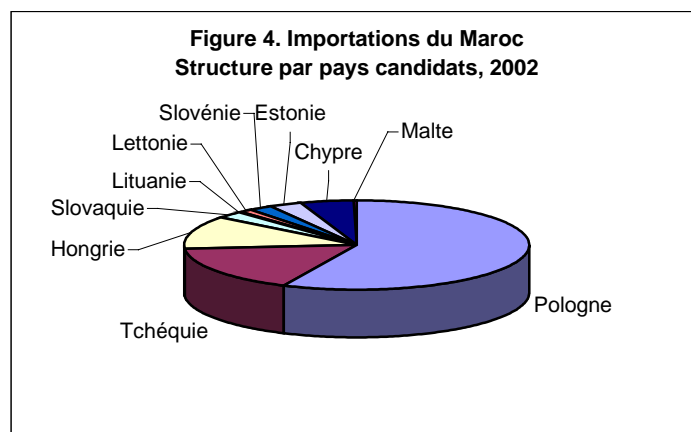
Depuis 1996, l'évolution des échanges du Maroc avec les Pays Candidats n'a pas été probante et en tout cas a rarement évolué à l'avantage du premier. Comme on peut le constater sur la figure suivante (n°3), après un « démarrage » relativement prometteur entre 1996 et 1998, les échanges ont eu tendance à baisser durant les trois années suivantes, pour n'amorcer un redressement qu'en 2002. Mais cette reprise est plus due aux importations du Maroc qu'à ses exportations vers les Pays Candidats, de sorte que son déficit commercial vis à vis de ces derniers s'est en fait considérablement alourdi, atteignant même en 2002 un peu plus d'un milliard de dirhams (105 millions d'euros). En tout cas, le taux de couverture des importations par les exportations, qui n'a qu'une seule fois dépassé 50% (en 2000), s'est encore sensiblement dégradé au détriment du Maroc, chutant même jusqu'à 30% seulement durant l'année dernière⁶.



Le commerce du Maroc avec les Pays Candidats apparaît encore largement concentré sur quelques pays, cette concentration étant même plus accentuée au niveau des exportations que des importations. C'est ainsi que, comme on peut le constater sur les figures 4 et 5 suivantes⁷, la Pologne a représenté à elle seule 57% des importations du Maroc en provenance des Pays Candidats en 2002, et si l'on ajoute à cette part celles de la Tchéquie et de la Hongrie, la proportion atteint 86%. Du côté des exportations, le premier marché du Maroc apparaît encore être celui de la Pologne, avec 42% de l'ensemble, mais c'est la Lituanie qui occupe la deuxième position avec le quart des exportations, à son tour suivie par la Slovaquie et la Hongrie (dont les parts tombent pour chacune à près de 7%), puis par la Tchéquie (un peu plus de 4%). La part des autres pays apparaît mineure, voire nulle dans le cas de la Lettonie.

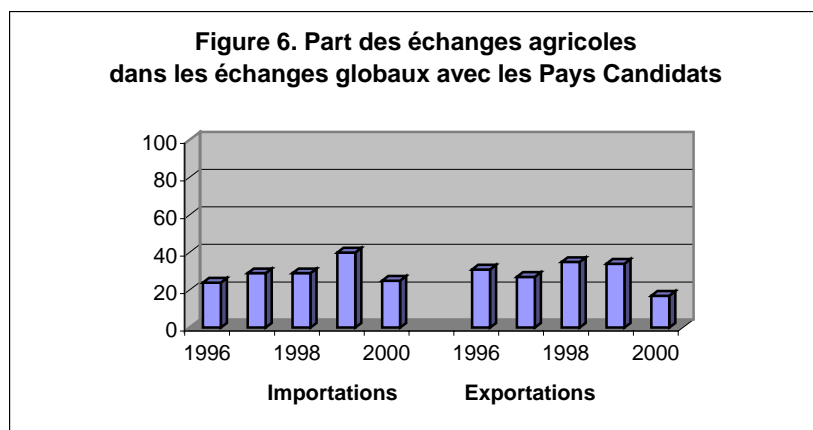
⁶ Source des données statistiques : Direction de la Programmation et des Affaires Economiques, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat, juin 2003.

⁷ Source des données statistiques : Office des Changes, Balance des paiements 2002, Rabat, 2003.



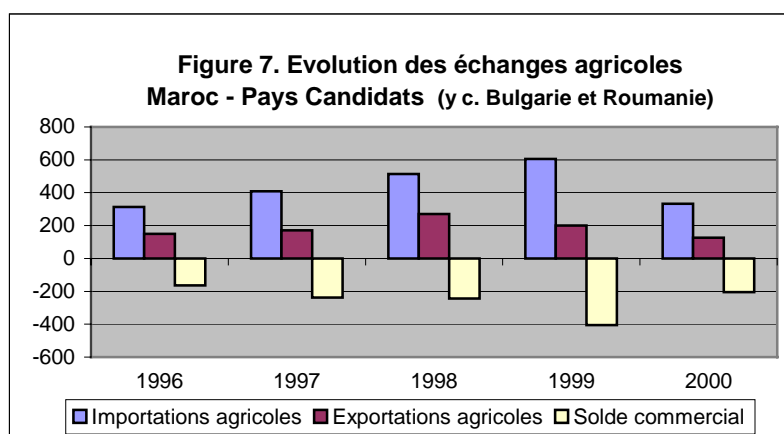
Au niveau de la structure des échanges par produits, ceux agricoles n'apparaissent représenter que des parts assez limitées, même s'ils avaient eu tendance à prendre une certaine importance à la fin des années 90. En effet, les importations agricoles ont atteint en 1999 près de 40% des importations globales en provenance des Pays Candidats et 34% des exportations destinées aux marchés du même groupe de pays. Curieusement ces parts semblent avoir sensiblement baissé par la suite puisque, en 2000, elles ont chuté à 25% et 17% respectivement⁸ (figure 6). Le commerce Maroc – Pays Candidats est donc plus largement composé de produits primaires non agricoles, de demi-produits et de produits manufacturés. En particulier, le Maroc importe de ces pays principalement des produits chimiques et accessoirement des produits sidérurgiques, et leur exporte à son tour aussi des produits chimiques et quelques produits électroniques...

⁸ Source des données statistiques : Direction de la Programmation et des Affaires Economiques, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Rabat, juin 2003.



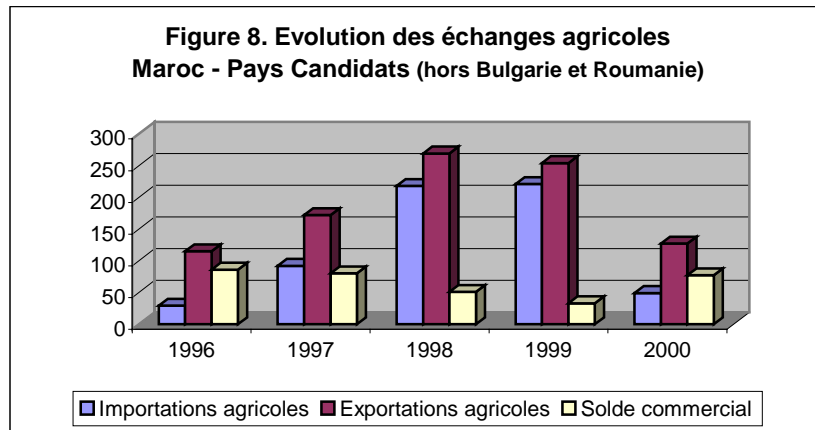
2.3. Le commerce agricole du Maroc avec les Pays Candidats

D'importance relativement limitée, les échanges agricoles du Maroc avec les Pays Candidats connaissent une situation différente de celle des échanges globaux. N'ayant commencé (ou recommencé pour certains pays) à prendre une certaine substance que vers le milieu des années 90, les données relativement détaillées sur les échanges agricoles Maroc - Pays Candidats dont nous disposons aujourd'hui concernent la période 1996-2000, et celles qui sont publiées par les services attitrés du Ministère de l'Agriculture incluent en fait dans le groupe aussi la Bulgarie et la Roumanie. Or compte tenu des importations effectuées auprès de ces deux pays (principalement composées de blé tendre et de bois du reste), cette approche laisse apparaître des balances des échanges constamment déficitaires, avec même un déficit qui atteint 205 millions de dirhams en 2000, ce qui représente 36% du déficit commercial global avec les pays en question, et un taux de couverture des importations agricoles par les exportations de même nature de 38% seulement (Figure 7).

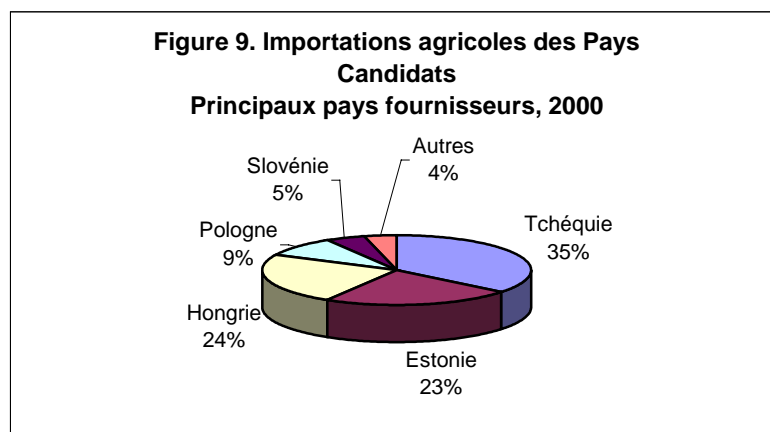


Cependant si, à l'issue d'un examen plus attentif, on laisse de côté les parts respectives de la Bulgarie et de la Roumanie, pour ne retenir que celles des pays actuellement en cours d'adhésion, les résultats apparaissent sensiblement différents. Ce sont alors les exportations qui prennent le dessus sur les importations, laissant apparaître des excédents commerciaux

non négligeables, même s'ils ont eu tendance à baisser vers la fin de la décennie 90, et avant de se reprendre en 2000 (Figure 8). Entre 1997 et 2000, ils ont donné lieu à un taux de couverture des exportations par les importations qui s'est en moyenne élevé à 170%.



Le commerce agricole du Maroc avec les Pays Candidats, même hors Bulgarie et Roumanie, apparaît encore inégalement réparti selon les pays. Il se caractérise par une concentration certaine sur quelques pays. Ainsi, au niveau des importations agricoles, et à en juger par les données disponibles relatives à l'année 2000, les trois principaux pays fournisseurs du Maroc sont la Tchéquie, la Hongrie et l'Estonie (Figure 9). Ces trois pays ont concentré près de 80% des importations en provenance de l'ensemble des Pays Candidats concernés. La Pologne arrive en quatrième position, suivie par la Slovaquie, avec des parts comprises entre 5 et 10%. Les autres pays ne représentent que des parts minimales, voire nulles. Il faut dire cependant que l'importance des fournisseurs peut sensiblement varier d'une année à l'autre en fonction de la provenance d'un produit essentiel dans les équilibres généraux : il s'agit encore du blé tendre, que le Maroc avait importé de la Tchéquie en 2000 (ce qui explique la prépondérance de ce pays cette année-là), mais qu'il avait importé aussi de la Hongrie l'année précédente (ce qui explique que c'est cette dernière qui arrivait en tête des fournisseurs en 1999... (Voir, pour plus de détails, tableaux statistiques en annexes).



Au demeurant, la gamme des produits que le Maroc importe des Pays Candidats apparaît relativement limitée. Certes, comme déjà indiqué, le blé tendre arrive en première position, mais il faut savoir que par rapport aux quantités globales de cette denrée importées annuellement par le Maroc, celles en provenance des Pays Candidats varie entre 50 et 100000 tonnes, ce qui n'en représente guère plus de 2 à 3%. Le Maïs aussi, généralement importé de la Hongrie, peut représenter aussi des quantités et des valeurs conséquentes (35 mille tonnes et 45 millions de dirhams en 1999). Comme on peut le constater sur le tableau 2 ci-dessous, parmi les autres produits importés, on compte les produits laitiers (Estonie, Pologne, Tchéquie), les cuirs et peaux (Hongrie, Pologne, Tchéquie, Slovénie), des semences (Hongrie), du bois brut (Chypre), et dans la catégorie des produits transformés destinés à l'agriculture, les engrais naturels et chimiques (Estonie, Pologne, Chypre), et les tracteurs agricoles (Pologne).

Tableau 2. Principaux produits échangés entre le Maroc et les Pays Candidats en 2000
(y c produits industriels destinés à l'agriculture)

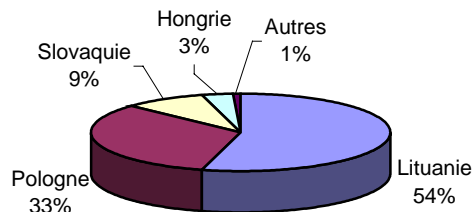
Pays Candidats	Importations au Maroc	Exportations du Maroc
Chypre	Bois brut, engrais	Produits de la mer, frais et en conserve
Estonie	Lait en poudre, engrais	Fleurs et boutons de fleurs
Hongrie	Maïs, cuirs et peaux, graines et fruits de semence, blé tendre (pm)	Poissons en conserve, légumes frais et congelés, tomates fraîches, crin végétal, autres produits animaux et végétaux
Lettonie	-	-
Lituanie	Viandes fraîches et congelées	Agrumes, tomates fraîches, fleurs
Malte	-	Divers produits alimentaires, produits de la mer
Pologne	Tracteurs agricoles, cuirs et peaux, produits laitiers, engrais	Agrumes, tomates fraîches conserves de poissons et de fruits et légumes
Tchéquie	Blé tendre, cuirs et peaux, produits laitiers, viandes	Poissons en conserve, tomates fraîches, fleurs
Slovaquie	-	Tomates fraîches, légumes et fruits frais et congelés, poissons en conserve, fleurs
Slovénie	Cuirs et peaux, épices, autres produits alimentaires, blé tendre (pm)	Poissons en conserve

Source : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, DPAE, Rabat, juin 2003.

Voir Tableaux statistiques détaillés en annexes.

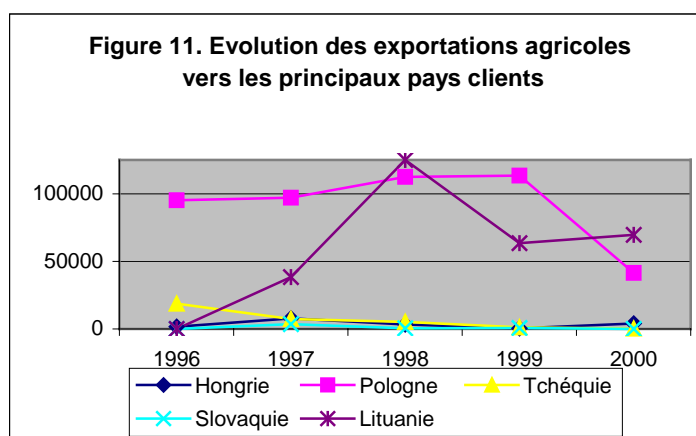
En ce qui concerne les exportations, les mêmes tendances apparaissent, peut-être de manière encore plus accentuée. C'est ainsi qu'en 2000, la seule Lituanie a absorbé 55% des quelques 12 millions d'euros d'exportations agricoles destinées à l'ensemble des Pays Candidats. Si l'on retient aussi la Pologne, on atteint presque 88% , et avec la Slovaquie et la Hongrie, la proportion dépasse 99% des exportations agricoles marocaines vers les Pays Candidats (Figure 10). C'est dire que les 6 autres pays, quand ils leur arrive de recevoir quelques produits agricoles marocains, demeurent tout à fait insignifiants dans la balance.

**Figure 10. Exportations agricoles vers les Pays Candidats:
Principaux pays clients, 2000**



Cependant, là encore, l'évolution durant les dernières années est intéressante à observer. Ainsi peut-on constater sur la figure 11 l'extraordinaire montée en puissance de la Lituanie à partir de 1997, même si le spectaculaire recul enregistré en 1999 semble difficile à récupérer. La Pologne par contre est traditionnellement un client important, mais qui semble perdre du terrain depuis 1999, chutant en 2000 pour la deuxième fois en dessous de la Lituanie. Les autres pays, peut-on constater, se maintiennent à des niveaux peu significatifs. On peut tout de même noter que la Tchèque et la Slovaquie (même si celle-ci arrive en troisième position), n'ont à ce jour même pas réussi à retrouver le niveau atteint en 1996 par l'ex-Tchécoslovaquie (près de 19 millions de dirhams d'exportations agricoles). En fait c'est surtout le marché tchèque qui apparaît curieusement avoir été abandonné par les exportateurs marocains. La Hongrie non plus, en dépit d'un certain regain enregistré en 2000, semble peiner à retrouver même le niveau assez modeste de 1997 (près de 8 millions de dirhams).

**Figure 11. Evolution des exportations agricoles
vers les principaux pays clients**



Quels sont les produits agricoles que le Maroc exporte à destination des Pays Candidats ? Si l'on n'est guère surpris par le fait que les exportations agricoles marocaines dans ces pays

comme ailleurs, soient principalement composées d'agrumes et de primeurs, on est tout de même frappés en l'occurrence par l'importance des oranges et des clémentines dans l'ensemble puisque ces deux produits à eux seuls en ont représenté 83% en 2000. D'ailleurs, ces deux produits ne sont exportés que sur deux pays, la Lituanie et la Pologne, lesquels, comme on l'a déjà noté, s'accaparent à leur tour 88% des exportations agricoles vers les Pays Candidats... De sorte qu'il est permis de considérer qu'en définitive, les exportations agricoles du Maroc vers les Pays Candidats en 2000, ce sont pour l'essentiel deux pays et deux produits : la Lituanie et la Pologne, l'orange et la clémentine...

Si cette conclusion forte reste pertinente, il faut naturellement la nuancer, surtout par le fait que cette proportion semble avoir été moins importante auparavant : 63% en 1999, 69% en 1998, 52% en 1997, 79% en 1996. Encore que cette dernière forte proportion de 1996 ne concernait qu'un seul pays, la Pologne, la Lituanie n'ayant commencé à recevoir les exportations marocaines qu'en 1997. En revanche, quelques pays telles la Slovaquie et la Slovénie, vers lesquels le Maroc avait exporté quelques quantités d'agrumes en 1998, semblent avoir disparu de la liste des pays destinataires. En tout cas cette concentration sur un trop petit nombre de pays se recoupe avec une concentration sur un nombre de produits qui se réduit aussi sensiblement. L'examen à cet égard des listes des produits exportés classés selon leur positions tarifaires, fournies par les Services du Ministère de l'Agriculture⁹, apparaît instructive (voir annexes).

Comme on peut le constater sur le tableau 3, on comptait en 2000 un tiers de positions tarifaires en moins qu'en 1997. La baisse du nombre de produits écoulés, qui s'est brutalement accentuée en 2000, a d'abord concerné les « marchés traditionnels », à commencer par la Pologne et l'ancienne Tchécoslovaquie, déclinée aujourd'hui à travers le duo Slovaquie et Tchéquie : le nombre de produits reçus par ces marchés a quasiment baissé de moitié entre 1997 et 2000, et même des trois quarts dans le cas de la Tchéquie. Mais la réduction des effectifs de produits a aussi touché des « petits pays » comme la Slovénie qui ne reçoit plus en 2000 qu'un seul produit marocain¹⁰ ...

Tableau 3 . Evolution du nombre de produits agricoles exportés vers les Pays Candidats

Pays Candidats	1997	1998	1999	2000
Hongrie	9	10	4	10
Lituanie	7	12	17	11
Pologne	17	15	10	9
Slovaquie	10	8	10	5
Slovénie	6	2	7	1
Tchéquie	9	8	9	2
Estonie	1	1	-	1
Total	59	56	57	39

Source : Tableau confectionné à partir des listes fournies par la DPAE, Ministère de l'Agriculture, juin 2003 (voir tableaux statistiques en annexe).

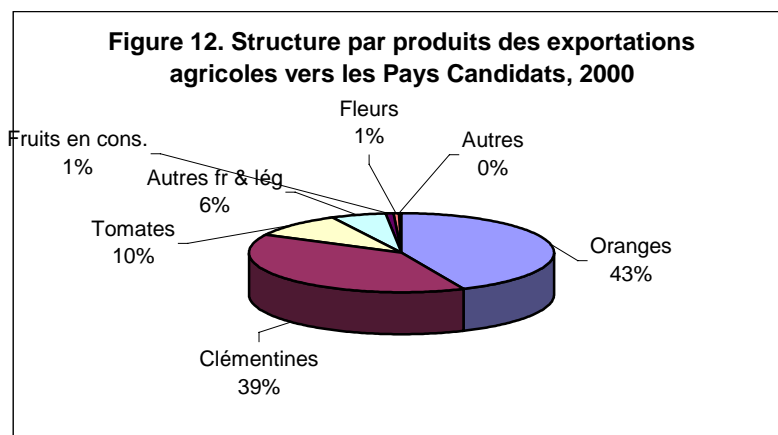
La conséquence de cette évolution est que des produits qui étaient exportés vers les Pays Candidats il y quelques années encore ont quasiment disparu ou ont considérablement perdu de leur importance. C'est notamment le cas de produits comme les olives et l'huile d'olive

⁹ Direction de la Programmation et des Affaires Economiques, Rabat, juin 2003.

¹⁰ Produit dont la position tarifaire porte l'intitulé suivant : Statuettes et autres objets d'ornement en bois...

(autrefois exportées vers la Tchécoslovaquie, la Pologne...), les vins (Tchécoslovaquie, Pologne, Hongrie..), l'Agar-agar (Tchécoslovaquie, Pologne, Hongrie), le crin végétal (Hongrie), les fleurs (Lituanie, Estonie, Tchéquie et Slovaquie...), voire divers fruits et légumes (pois mange-tout, haricot et melon en Pologne, oignons frais et pastèques en Tchéquie et Slovaquie, pomme de terre, tomate, courgette, concombre, melon en Slovaquie...).

Il reste que, en 2000, la structure des exportations agricoles vers les Pays Candidats, du fait de la forte concentration qui la caractérise, ne présente qu'une gamme de produits relativement limitée. On peut constater sur la figure suivante que, outre les oranges et clémentines, on ne compte qu'un légume primeur ayant une part significative : il s'agit des tomates fraîches qui représentent un dixième des exportations et sont essentiellement envoyées sur les marchés de la Slovaquie, la Pologne, et dans une moindre mesure la Hongrie, la Lituanie et la Tchéquie. Les « autres fruits et légumes » (moins d'une dizaine) représentent ensemble moins de 6% des exportations. Les fleurs d'une part (Slovaquie, Lituanie, Tchéquie), et les « fruits en conserve » (en fait des préparations d'abricots envoyées en Pologne) d'autre part comptent chacune à peine pour 1% du total. Les quelques rares « autres produits » (préparations de poissons pour la Pologne, crin végétal et peaux et cuirs pour la Hongrie) représentent moins de 1% des exportations et sont donc « arrondis » à zéro sur la figure 12 qui suit :



L'examen des données, partielles et non officielles faut-il préciser, fournies par l'Organisme marocain de coordination des exportations agricoles¹¹, tendent cependant à indiquer que les résultats de la campagne 2001-2002 devraient modifier quelque peu cette image dans la mesure où les exportations d'agrumes sur la Lituanie ont brusquement cessé (après avoir atteint près de 17000 tonnes), alors que celles destinées à la Pologne se sont effondrées de plus de 8000 à près de 1300 tonnes seulement. De sorte que seul ce dernier pays semble demeurer encore destinataire des agrumes marocaines parmi ce groupe de pays¹². Au niveau des produits maraîchers, si les quantités globales semblent plus ou moins se maintenir, quelques reclassements apparaissent en ce sens que les quantités exportées vers la Slovaquie

¹¹ Etablissement Autonome de Coordination et de Contrôle des Exportations, Casablanca. Ces données sont partielles notamment parce qu'elles ne sont généralement fournies qu'en volume et non en valeur (Cf. Site Web : www.eacce.org.ma).

¹² Encore que ces expéditions semblent pour l'essentiel se limiter aux petits fruits...

(de tomates principalement) tendent à baisser sensiblement¹³, alors que celles qui sont destinées à la Hongrie (poivrons, tomates...) augmentent plutôt, quoique légèrement¹⁴.

Cependant, à en juger par une rapide investigation auprès de certains professionnels concernés par les exportations agricoles sur les marchés des Pays Candidats, il semble qu'il faille nuancer ce constat par une pratique qui s'est quelque peu développée ces dernières années. Il s'agit des « exportations indirectes » qui consistent pour un exportateur marocain à vendre sa marchandise à un « intermédiaire » situé dans un pays de l'actuelle UE (cela peut être l'Allemagne, la Hollande, l'Autriche, voire la France), lequel se chargera de la revendre sur certains marchés des Pays Candidats où il dispose de ses propres réseaux de distribution. Si l'opérateur marocain y voit une solution de facilité (il se contente de vendre dans ses circuits traditionnels), l'intermédiaire européen y trouve aussi son compte dans la mesure où il peut d'une part bénéficier des prix « d'achats groupés » et d'autre part profiter de conditions d'accès favorables aux marchés des Pays Candidats et revendre avec de bonnes marges d'intermédiation... Du reste, il semble que des opérateurs russes aussi aient commencé à se livrer à de telles activités, disposant souvent de « réseaux » encore plus efficaces que leurs homologues communautaires pour écouler les marchandises ainsi « détournées » vers les marchés des Pays Candidats.

Dans le cas où de telles pratiques devaient s'avérer quantitativement significatives, il est évident qu'elles donneraient lieu à des « biais statistiques » qui ne laisseraient apparaître qu'une partie de la réalité, l'autre étant dissimulée dans les exportations officiellement déclarées réalisées sur les marchés communautaires et russes.

En dépit de cette observation, il reste tout de même que la tendance générale n'est guère très optimiste puisque, au lieu de se développer, les exportations agricoles marocaines vers les Pays Candidats apparaissent dans leur mouvement soit stagnantes, soit en régression, et dans leurs structures encore trop concentrées sur un trop petit nombre de pays et de produits.

Or si cette évolution, dans l'ensemble peu favorable, est observée alors que les Pays Candidats en question n'ont pas encore rejoint l'UE, qu'en sera-t-il lorsque leur adhésion modifiera nécessairement les conditions d'accès des exportations agricoles marocaines à leurs marchés ?

¹³ Passant de 4 400 à près de 2 000 tonnes entre 2001 et 2002 (Cf. Site web web EACCE).

¹⁴ Passant de 1 400 à près de 1 800 tonnes entre 2001 et 2002 (Cf. Site web web EACCE).

3. Réflexions sur les effets probables de l'élargissement de l'UE

Dans le débat, encore tout à ses débuts faut-il dire, relatif aux effets probables de l'élargissement de l'UE aux Pays Candidats sur les échanges agricoles du Maroc avec ces pays ainsi qu'avec l'UE, et plus généralement sur l'économie marocaine, on peut en gros déceler deux attitudes, deux approches qu'on peut très sommairement qualifier l'une d'« optimiste » et l'autre de « pessimiste ».

La première approche, plutôt positive et donc optimiste, tend à considérer que pour le Maroc, il s'agit d'abord d'un élargissement des marchés de l'UE, marchés où il dispose tout de même de conditions d'accès dans l'ensemble relativement avantageuses. Ce sont donc les bienfaits de l'élargissement qui sont scrutés. La seconde approche, échaudée par les leçons d'une certaine expérience, a plutôt tendance à redouter les risques inhérents à une telle mutation, répertorier ses méfaits, et souligner le besoin d'actions d'adaptations conséquentes.

3.1. L'approche optimiste, ou les bienfaits de l'élargissement

Essayant de « positiver » l'événement, cette approche parie donc sur son apport pour le Maroc en termes de demande, de marché plus large et plus facile d'accès. Ce nouveau marché, de combien et comment va-t-il donc s'élargir ?

3.1.1. L'impact favorable sur les économies et les marchés

Avec les dix nouveaux membres, ce sont quelques 75 millions d'habitants qui vont s'ajouter aux 370 millions qui constituent la population de l'UE à 15, soit un accroissement de 20%. Cet apport de population, plutôt conséquent, devrait toutefois être relativisé par son corollaire en termes de production de richesses et de revenus. Même s'il atteint en moyenne près de 12000 euros, le PIB par tête des dix Pays Candidats en cours d'intégration reste bien en deçà du niveau des membres actuels. D'ailleurs globalement, le PIB –en valeur courante- des premiers représente à peine 5% de celui de l'Union Européenne à 15. De sorte que ce faible poids économique des Pays Candidats dans le contexte européen atténue sensiblement l'impact d'une telle intégration sur la situation économique générale de l'UE. De toute façon, selon différentes sources (Commissariat Général du Plan en France, Commission Européenne à Bruxelles¹⁵), le supplément de croissance serait estimé à 0.1% par an pour l'UE et ne dépasserait pas 1% entre 2004 et 2012¹⁶.

Mais déjà ce supplément de croissance de 0.1% par an pour l'UE ne devrait pas rester sans effet sur la croissance au Maroc, compte tenu de l'importance de la demande communautaire pour sa promotion. Selon des « évaluations préliminaires » effectuées récemment par la Direction de Politique Economique Générale du Ministère des Finances au Maroc, cela devrait occasionner une hausse du rythme annuel d'accroissement de la demande étrangère adressée au pays estimée à 0.3%, ce qui devrait, toutes choses égales par ailleurs, entraîner une hausse additionnelle de la croissance de l'ordre de 0.1 point à moyen terme, en rapport notamment avec un accroissement de 0.7% des exportations en volume à partir de la quatrième année et de 1.6% à l'horizon de 2012. A cette échéance, le taux de chômage

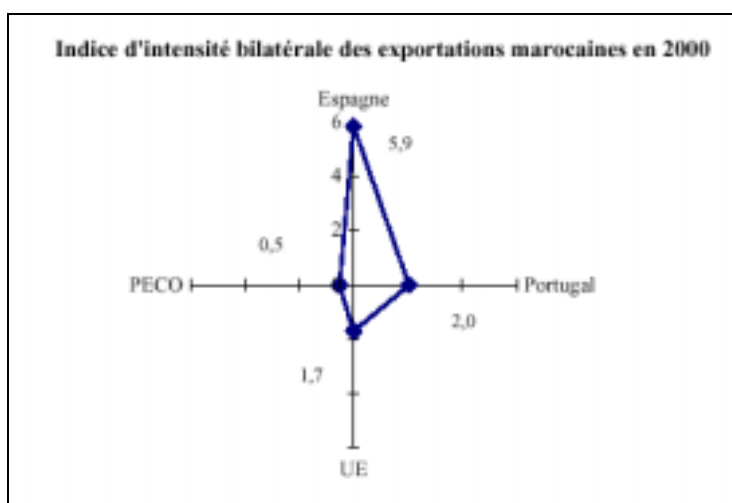
¹⁵ Citées par un récent document de travail de la Direction de la Politique Economique Générale du Ministère des Finances et de la Privatisation du Maroc (DPEG, 2003): Enjeux sur le Maroc de l'élargissement de l'Union Européenne à l'Est, , Document de travail n°87, Rabat, avril 2003, p.9.

¹⁶ Pour d'autres indicateurs, relatifs à l'impact sur le déficit budgétaire, le déficit du compte courant, le taux d'inflation... cf. DPEG, 2003, op.cit., pp.9-10.

reculerait de 0.3 point par rapport au « scénario de référence basé sur le non-élargissement à l'Est »¹⁷.

Quant au potentiel de croissance pour les Pays Candidats eux-mêmes, il pourrait être nettement plus intéressant que celui attendu pour les membres actuels de l'UE. On s'accorde généralement sur le fait que l'intégration de ces pays devrait améliorer l'environnement institutionnel et les conditions de leur stabilité économique, augmenter leurs échanges commerciaux, promouvoir les investissements étrangers, accroître la compétitivité de leurs économies... Selon différentes études, et sous réserve de respect de certaines conditions liées à la poursuite de politiques économiques de « convergence », les Pays Candidats pourraient connaître des rythmes de croissance annuels allant jusqu'à 7%¹⁸. Au niveau des investissements directs étrangers, il existerait un potentiel évalué à 250 milliards de dollars jusqu'en 2010¹⁹. Quant à l'impact sur les échanges extérieurs, il devrait également être très important, tant au niveau des importations que des exportations. Ces dernières en particulier, en direction de l'UE, pourraient être multipliées par trois²⁰.

Ces perspectives, globalement favorables, devraient conduire à une élévation du niveau de vie et du pouvoir d'achat dans les Pays Candidats concernés, à un accroissement conséquent de la demande et à de meilleures dispositions à l'égard des importations, notamment agroalimentaires. C'est en tout cas ce que laisse penser l'étude déjà citée, réalisée par l'Administration marocaine, même si elle est de portée plus générale –et non spécifique aux produits agro-alimentaires- et seulement fondée sur le calcul de l'indice d'intensité bilatérale des exportations du pays en 2000²¹. Comme on peut le voir sur la figure suivante, l'indicateur en question se situe à 0.5 pour les exportations vers les Pays Candidats, alors qu'il atteint 1.7 pour l'UE dans son ensemble, et 2 et 6 respectivement pour le Portugal et l'Espagne à titre d'exemple.



Source : DPEG, 2003, p.13.

¹⁷ DPEG, 2003, op.cit., p.22.

¹⁸ DPEG, 2003, p.10.

¹⁹ Estimation de: Institute of World Economics, cf. DPEG, 2003, op.cit.

²⁰ En effet, en ce qui concerne les importations de l'UE en provenance des nouveaux membres, on a estimé que le niveau moyen des flux réalisés n'est que de 35% du niveau théorique. Cf. DPEG, 2003, p.11.

²¹ DPEG, 2003, p.13. Notons que l'intensité commerciale est mesurée par la formule suivante : $I_{ij} = (X_{ij} / X_i) / (M_j / M_w)$, X_{ij} correspondant aux exportations du pays i (Maroc) vers le pays j , X_i aux exportations totales du pays i , M_j aux importations totales du pays j , et M_w au commerce mondial total. Pour un calcul de l'intensité commerciale des exportations agricoles des PSEM dans l'UE, cf. CIHEAM, Développement et politiques agro-alimentaires dans la région Méditerranéenne, Rapport annuel 2002, Paris, 2003, pp. 4-6.

Ceci autorise les auteurs de l'étude à penser que « Le Maroc dispose d'un potentiel significatif d'augmentation de ses ventes sur les marchés » des pays en question. Ils ont même calculé que le relèvement de l'intensité bilatérale avec les Pays Candidats à un niveau comparable à celui avec l'Union Européenne à Quinze se traduirait par un flux additionnel d'exportations du Maroc à destination de ces pays proche de 200 millions de dollars, soit 2.5% des exportations globales du Maroc²².

3.1.2. De nouvelles opportunités pour les échanges Maroc - Pays Candidats

Outre les conditions générales de croissance inhérentes à l'impact positif de l'élargissement déjà évoquées, d'autres arguments peuvent soutenir l'hypothèse optimiste d'un développement conséquent des exportations marocaines sur les marchés des nouveaux membres, et plus généralement des échanges commerciaux Maroc – Pays Candidats²³. On sait notamment que ces derniers ne devraient adopter pleinement la politique agricole commune qu'au bout d'une période transitoire qui devrait s'étaler sur la période 2004 – 2013. Durant cette période, les nouveaux membres ne seraient pas astreints à toutes les contraintes de la PAC, mais ne bénéficieraient pas non plus de tous ses avantages, à commencer par les aides multiples qu'elle prodigue (abstraction faite d'ailleurs des réformes profondes que se système d'aides est en train de subir...). En tout cas, il est certain que les agriculteurs des Pays Candidats vont progressivement être exposés à la concurrence de leurs homologues de l'Europe de l'Ouest, souvent plus performants et surtout largement subventionnés, et ce dans un contexte général de marchés agricoles excédentaires tant pour les produits de base que pour les produits « méditerranéens » (fruits, légumes...).

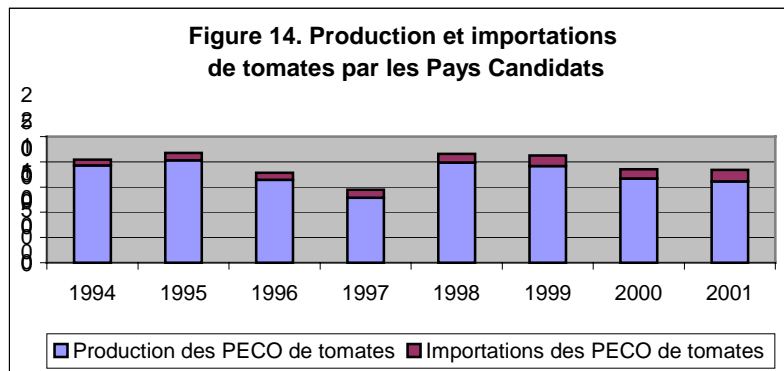
Pour diminuer la pression sur ces marchés, il peut s'avérer opportun dans ces conditions, tant pour le Maroc que pour les Pays Candidats, de développer leurs échanges mutuels. D'autant plus qu'il existe de réelles complémentarités entre eux. Le Maroc de toute façon accuse d'importants déficits en produits de base et en est un importateur qui compte de plus en plus. On a vu que ses importations de telles catégories de produits auprès de certains Pays Candidats ont connu des hauts et des bas. Mieux pensées dans le cadre d'une stratégie globale, elles pourraient se développer conséquemment, permettant du reste au Maroc de diversifier de manière plus probante ses sources d'approvisionnement. En revanche, le Maroc dispose de capacités d'exportation en matière d'agrumes, de produits maraîchers, de produits de la mer, pour lesquels il existe de réelles possibilités de développement sur les marchés des Pays Candidats, comme diverses expériences plus ou moins récentes l'ont déjà montré. Ces possibilités devraient d'autant s'élargir que l'alignement progressif des Pays Candidats sur les normes sociales européennes (à commencer par les niveaux des salaires) devrait conduire à un alourdissement des coûts des productions locales dans des secteurs où le poids de la main d'œuvre reste important. Cette moindre compétitivité devrait favoriser les importations de pays comme le Maroc, qui disposent d'avantages comparatifs certains en la matière.

Ainsi à titre indicatif, en ce qui concerne la tomate par exemple, on estime que les marchés des Pays Candidats peuvent à l'avenir s'avérer fort porteurs pour les exportations marocaines de cette spéculation. Comme on peut le constater sur la figure suivante (n°14), la part des

²² DPEG, 2003, p.13.

²³ Cf. DPEG, 2003, op. Cit. Voir aussi: H.Fassi-Fihri, Le Maroc face au défi de l'élargissement de l'UE ; Compte rendu de la « septième rencontre entre experts de la transition économique », tenue à Bruxelles, sur le thème de « L'impact de l'élargissement sur les relations euro-méditerranéennes », L'Opinion, quotidien, Rabat, 28 avril 2003.

importations dans la consommation devient significative depuis quelques années, atteignant 233000 tonnes en 2001 sur un marché évalué à près de 1.8 million de tonnes. Un calcul simple montre que si le Maroc avait pu assurer un dixième seulement de ce volume d'importations, il aurait pu alors multiplier par cinq ses exportations de l'année précédente vers le même groupe de pays²⁴...



3.1.3. De meilleures conditions d'accès aux marchés

Au delà des possibilités des marchés, il y a naturellement aussi les conditions permettant d'y accéder. Or, l'autre hypothèse qui sous-tend l'approche optimisme concerne précisément l'évolution du régime d'accès des produits marocains sur les marchés des Pays Candidats. Avec l'application par ces derniers des dispositions de l'Accord d'association Maroc – Union Européenne, les niveaux des droits de douane actuellement imposés aux produits marocains pour leur accès aux marchés des Pays Candidats devraient baisser, et même assez souvent ramenés à zéro.

En effet, comme le Maroc ne dispose jusqu'à présent guère avec ces pays d'accords commerciaux préférentiels, les produits marocains ne bénéficient nullement de concessions tarifaires ou autres favorisant leur accès aux marchés des pays en question. Il est vrai que ces droits ne sont généralement guère très élevés, puisque souvent inférieurs à 20%. Il n'en demeure pas moins que l'extension aux marchés de ces nouveaux membres des concessions obtenues dans le cadre de l'accord d'association Maroc – UE devrait marquer sans doute un progrès et un nouvel acquis pour les exportations marocaines.

A cela pourrait encore s'ajouter un autre facteur qui a son importance pour certains produits, tels les agrumes : il s'agit des subventions que l'UE accorde pour favoriser leur exportation par des pays membres sur des marchés non communautaires. Il en va ainsi par exemple des primes de restitution dont bénéficient les exportateurs d'agrumes espagnols sur les quantités écoulées dans les marchés hors – UE, comme ceux de la Russie, et des Pays Candidats ... Cela représente une véritable concurrence déloyale pour les exportateurs d'agrumes marocains. Or, lorsque les Pays Candidats deviendront membres à part entière de l'UE, les exportations qui leur sont destinés ne devraient logiquement plus bénéficier de telles subventions. Un handicap pour les exportateurs marocains serait ainsi levé.

²⁴ En 2000, les exportations de tomates vers les Pays Candidats avaient totalisé 3924 tonnes, alors que le dixième des quantités importées par ces pays en 2001 atteignait 23300 tonnes...

Est-ce que cela se traduira par un meilleur équilibre sur les marchés entre les exportateurs marocains et espagnols ? Encore faudrait-il que les négociations, qui sont actuellement menées entre l'UE et les pays candidats (et au cours desquels chaque pays membre actuel de l'entité européenne cherche naturellement à préserver ses intérêts...), ne conduisent à prévoir quelque « régime transitoire » durant lequel précisément de telles subventions seraient maintenues... En tout cas, ce qui semble néanmoins certain, c'est que dans la compétition que les exportateurs marocains et espagnols mènent, ou pourraient mener sur les marchés des Pays Candidats, cette évolution est plutôt une bonne chose pour les premiers.

Face à cette vision optimiste de l'impact de l'élargissement de l'UE, il y a l'autre, sceptique, pessimiste, plus attentive à ses « probables méfaits ».

3.2. l'approche pessimiste, ou les méfaits de l'élargissement

L'approche pessimiste souligne moins les opportunités que les risques que l'élargissement de l'UE fait peser sur les flux d'échanges tant entre les Pays Candidats et le Maroc qu'entre ce dernier et l'UE dans son ensemble.

3.2.1. Erosion des concessions communautaires et détournement de trafic

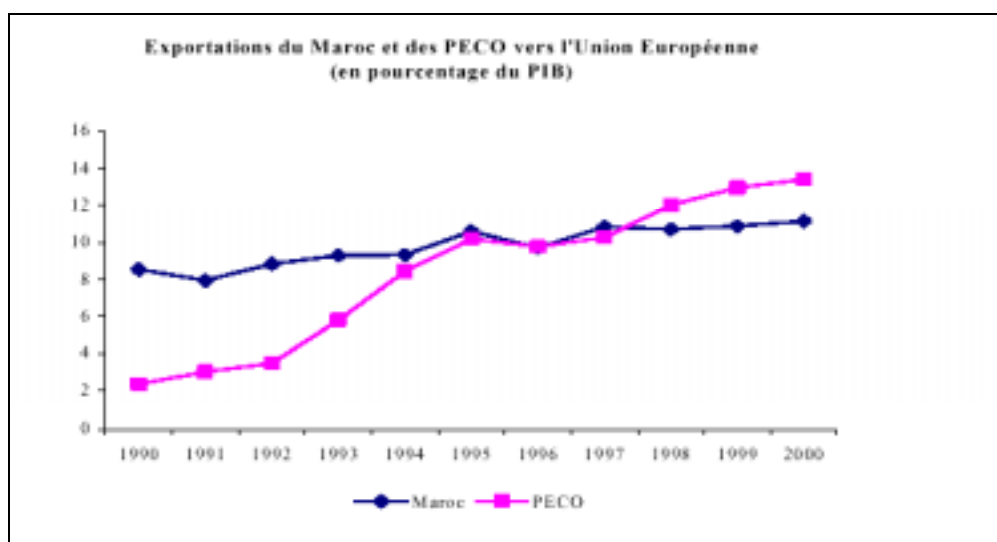
Sur les marchés de l'UE actuelle, l'effet premier de l'élargissement pour le Maroc est une certaine érosion des concessions –tarifaires et non tarifaires- obtenues dans le cadre de son accord d'association avec l'entité européenne, et dont il bénéficie jusqu'à présent par rapport aux nouveaux membres. La crainte alors est que cet élargissement ne conduise à une telle intensification des échanges intra - UE à 25 qu'il en découlerait certains « effets d'éviction » et des phénomènes de détournement de trafic au détriment du Maroc, portant atteinte non seulement à son commerce avec les Pays Candidats mais aussi avec l'UE actuelle. C'est ainsi que, par exemple, des Pays Candidats pourraient détourner une partie de leurs importations d'agrumes et de primeurs du Maroc au profit de pays membres de l'UE exportateurs des mêmes produits, et en « contrepartie », ces derniers pourraient détourner une partie de leurs importations du Maroc pour importer des produits provenant de certains Pays Candidats, lesquels se révéleraient alors, pour certains produits du moins, de réels concurrents.

A l'appui de cette crainte, certains évoquent l'expérience des précédents élargissements de l'UE, généralement marquées par cet intensification des échanges avec les nouveaux membres adhérents, intensification qui, souvent, se réalise nécessairement au détriment de pays tiers²⁵. En tout cas pour le Maroc, l'exemple de l'intégration de l'Espagne en particulier est assez éloquent puisqu'il est facile de montrer comment en quelques années à la suite de son adhésion à l'UE, ce pays a pu non seulement développer de manière assez spectaculaire ses échanges avec l'ensemble communautaire, mais souvent gagner des parts de marchés sur le compte d'un pays tiers comme le Maroc²⁶.

²⁵ M.B.Ndiaye, Profiter du vent de l'Est, La Gazette du Maroc, hebdomadaire, Casablanca, 14 avril 2003.

²⁶ L'évolution des parts dans les importations communautaires de certains produits agricoles intéressant particulièrement le Maroc entre 1988 et 1997 montre d'abord que les parts de marché des pays extra communautaires en général et du Maroc en particulier ont souvent plus ou moins sensiblement baissé sinon stagné, comme c'est le cas de la tomate, la pomme de terre, les aubergines, les légumes congelés, les tomates séchées, les oranges, les fraises fraîches... Or dans le même temps, la part de l'Espagne a plutôt sensiblement progressé. Dans le cas de la tomate fraîche à titre d'exemple, la part de marché de l'Espagne a bondi de 17.1 à 49.3% alors que celle du Maroc stagnait entre 7 et 8%. Pour plus de détails, cf. N.Akesbi & L.Jaïdi, L'agriculture

S'agissant des Pays Candidats, on peut en tout cas constater que déjà avant même leur intégration « organique » à l'UE, ils ont pu depuis une décennie environ développer considérablement leurs échanges avec celle-ci, à telle point que, en proportion du PIB, leurs performances ont dépassé celle du Maroc dès 1996, et de manière durable depuis 1998. Comme on peut le voir sur la figure suivante (n°15), alors qu'au début de la décennie 90, les exportations du Maroc vers l'UE représentaient plus de 8% de son PIB, contre une proportion équivalente de 2% à peine pour les Pays Candidats, celle-ci n'a cessé par la suite de croître au point d'atteindre près de 12% en 2000, alors que celle du Maroc stagne depuis 1997 autour de 10%.



Source : DPEG, 2003, p.17.

L'hypothèse d'un détournement de flux Maroc – Pays Candidats ou Maroc – UE vers des échanges intra- UE à 25 pourrait prendre d'autant plus de consistance qu'il sera possible d'affirmer des possibilités de substitution s'inscrivant dans une telle perspective. Or, à titre indicatif, on sait qu'un pays comme la Hongrie dispose d'une capacité de production et entre déjà en compétition avec le Maroc sur les marchés communautaires pour des produits tels les poivrons, le melon, les piments séchés, les mélanges de légumes, les légumes séchés, les concombres et cornichons en conserve. Il en va de même pour la Pologne en ce qui concerne les trois derniers produits, auxquels s'ajoutent les fraises et les plantes aromatiques et médicinales²⁷.

On doit noter que pour certains produits, ces pays sont déjà en meilleure position que le Maroc alors même que leurs régimes d'accès sur le marché communautaire est moins favorable que celui du Maroc. C'est notamment le cas de la fraise pour la Pologne et des

dans les relations du Maroc avec l'Union Européenne, bilan et perspectives, Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural; 19-20 juillet 2000, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, Rabat, juillet 2000.

²⁷ C'était en tout cas la situation constatée à la fin de la décennie 90. Cf. N.Akesbi, Bilan des préférences accordées par l'Union Européenne aux pays non membres concurrents du Maroc, Etude relative aux relations Maroc – UE en matière agricole, MADRPM – IAV Hassan II, Rapport n°5, Rabat, juillet 1999, p.14.

mélanges de légumes congelés pour la Hongrie et la Pologne²⁸. Ainsi, la Pologne par exemple est le premier fournisseur extra-communautaire de fraises sans bénéficier pour cela d'aucune préférence particulière, alors que le Maroc dispose sur ce marché de l'accès libre en franchise douanière... En ce qui concerne les mélanges de légumes, la Hongrie et la Pologne sont tous les deux leaders sur ce marché avec des régimes d'accès moins favorables que celui du Maroc : les deux premiers bénéficient de contingents limités et assortis d'un abattement douanier de 80%, alors que ce dernier peut se prévaloir d'un contingent plus important et gratifié de l'exonération douanière totale.

Une fois pleinement intégrés dans l'UE, et donc débarrassés de toutes les contraintes d'accès actuelles, qu'est-ce qui pourrait empêcher ces pays de profiter de leur privilège de membre pour évincer le Maroc, ou du moins accroître leurs parts de marchés au détriment de celle d'un pays qui, lui, gardera un simple statut de partenaire soumis à toutes les rigueurs des accords d'association ? C'est une hypothèse d'autant plus envisageable, estiment les « pessimistes », qu'elle reviendrait au fond à une simple réédition de l'expérience déjà vécue après l'intégration de l'Espagne dans l'UE...

3.2.2. Protections non tarifaires et risque de durcissement des conditions d'accès

Outre les leçons du passé, ce sont les conditions d'accès au marché communautaire qui peuvent assez souvent conforter un certain pessimisme. On sait en effet que les concessions accordées par l'UE au Maroc, notamment en faveur des produits dits « sensibles »²⁹, sont généralement assorties de conditions plus ou moins restrictives, tels que des contingents, des calendriers ou encore des prix d'entrés, voire des certificats d'importation... On sait aussi que très souvent, ce ne sont pas tant les tarifs douaniers que ces « obstacles non tarifaires » qui constituent les véritables entraves au développement des exportations agricoles marocaines sur les marchés communautaires. Le fait est que les principaux produits exportés par le Maroc relèvent précisément de cette catégorie encore assez fortement « encadrés » par des mécanismes protectionnistes plus ou moins contraignants. On y trouve des produits de première importance certes : tomates, pomme de terre, oranges, petits agrumes ; ainsi que d'autres de moindre importance mais potentiellement prometteurs : melons, fraises, huile d'olive, fleurs...

Or, comme on l'a déjà vu dans la première partie de ce travail, les principaux produits exportés par le Maroc sur les marchés des Pays Candidats relèvent aussi de cette catégorie protégée par la réglementation communautaire parce que considérée « sensible ». C'est d'abord le cas des agrumes (oranges et clémentines), puis celui de la tomate fraîche, des melons et des fleurs qui font aujourd'hui l'objet d'exportations, même si les quantités en cause pour ces derniers produits sont pour l'instant plutôt faibles. Et ce pourrait être des pommes de terre, des courgettes, des oignons ou des fraises qui ont été exportés par le passé (notamment sur la Pologne, la Tchéquie, la Slovaquie, la Slovénie) et pourraient l'être à nouveau à l'avenir.

²⁸ Rappelons encore que ces données sont fondées sur l'analyse des statistiques des échanges de l'UE allant jusqu'en 1998. Si elles peuvent avoir évolué depuis, elles ne changent pas l'idée de fond qu'elles veulent illustrer. Cf. N.Akesbi, Bilan des préférences accordées par l'Union Européenne aux pays non membres concurrents du Maroc, 1999, op. cit. (voir notamment en annexes les fiches par produits).

²⁹ La liste de 14 produits sensibles retenue par la Commission de l'UE est la suivante : tomates, pomme de terre, oignons, oranges, petits agrumes, citrons, raisins de table, melons, fraises, noisettes, riz, huile d'olive, vin, fleurs. Cf. Rapport de la Commission au Conseil sur l'impact des concessions pour les pays tiers-méditerranéens, COM (97) 477 final, Bruxelles, 7.1.1998, p.1.

L'intégration des Pays Candidats dans le marché unique communautaire et leur soumission à ses règles pourrait de ce point de vue se révéler tout à fait défavorable, voire marquer une véritable régression pour un pays comme le Maroc, pour peu que l'on garde à l'esprit que ce dernier bénéficiait sur les marchés des nouveaux membres d'un accès pratiquement libre, sous réserve de paiement de droits de douane dont le niveau n'a en tout cas jamais été considéré un véritable obstacle. D'une certaine manière, cela reviendrait pour lui à « troquer » une protection tarifaire contre un nouveau dispositif de protections non tarifaires, dont l'expérience a montré que l'impact restrictif était autrement plus lourd de conséquence...

Ainsi, le tableau n°4 présente un certain nombre de produits ayant été ou qui sont actuellement encore exportés vers les marchés des Pays Candidats, et qui, à la suite du dernier accord d'association entre le Maroc et l'UE de 1995, se trouvent soumis à des contingents et / ou des calendriers. On compte parmi ces produits notamment les oranges, la clémentine, la tomate fraîche, les fleurs, dont on a vu qu'ils font actuellement l'objet d'exportations à destination de certains Pays Candidats. Certes, le respect des contingents et des calendriers permet l'accès à droits de douane nuls (et dans le cas de dépassements, souvent à des abattements de droits de douane). Mais on peut constater sur les deux dernières colonnes du tableau que les niveaux des droits de douane communs, appliquée en dehors de tout accord préférentiel, ne sont pas prohibitifs, même s'ils sont relativement plus élevés que ceux auxquels demeurent astreintes d'autres catégories de produits, comme les produits industriels par exemple.

Tableau 4. Fruits et légumes du Maroc soumis à contingents à droits nuls sur les marchés de l'UE (liste partielle)

Produits	Contingents		DD Communs en %	DD hors contingents
	/tonnes	Calendriers		
Oranges	340 000	Toute l'année	18 - 17.3	3.5 - 3.4
Petits Agrumes	150 000	Toute l'année	18	3.6
Tomates	150 676	01/10 - 31/03, par mois	9.5	3.8
Pommes de terre	120 000	01/12 - 30/04	12.3	7.4
Courgettes	5 000	01/11 - 31/05	13.9	5.6
Haricots verts	Illimité	01/11 - 30/04	15.3 - 13.3	6.1 - 4.5
Poivrons (QR)	3 000	Toute l'année	8.1 - 7.8	4.9 - 4.7
Melons	Illimité	01/11 - 31/05	9.9 - 9.7	9.9 - 9.7
Fraises	Illimité	01/11 - 31/03	12.6 - 12.1	5.1 - 5.0
Fleurs	5000	15/10 - 31/05	18 - 16	18 - 16

Source : N.Akesbi, Bilan des préférences accordées par l'Union Européenne aux pays non membres concurrents du Maroc, Etude relative aux relations Maroc - UE en matière agricole, MADRPM - IAV Hassan II, Rapport n°5, Rabat, juillet 1999.

Encore que le dispositif protectionniste non tarifaire ne s'arrête pas aux contingents et calendriers. S'agissant des agrumes et de la tomate en particulier, les plus concernés par les marchés des Pays Candidats précisément, il faut dire que de surcroît, ces produits sont soumis au respect de prix d'entrée permanents dont les niveaux demeurent assez élevés pour constituer en fait souvent les véritables barrières qui entravent l'accès aux marchés communautaires (Tableau n°5). Les études ont en effet montré que dans le cas du Maroc en tout cas, c'est bien le prix d'entrée - et le mécanisme de pénalisation par le système de

l'équivalent tarifaire maximal qui lui est associé – qui constitue le principal obstacle au développement des exportations des produits concernés sur les marchés communautaires³⁰.

Tableau 5. Produits du Maroc soumis aux contingents et aux prix d'entrée

Contingents à Prix d'Entrée Conventionnels			
Produit	Période	Contingent	PEC en Ecu/t
Tomate	01/10 - 31/03	150 676	500
Clémentine	01/11 - 28/02	110 000	500
Orange	01/12 - 31/05	300 000	275
Courgette	01/10 - 20/04	5 000	451
Concombre	01/11 - 31/05	5 000	500
Artichaut	01/11 - 31/12	500	600

Source : Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés Européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part. Document Final MA 15/11/95, Commission des Communautés Européennes, COM(95) 740 final, 95/0363 (AVC), Bruxelles, 20.12.1995.

Nota : Les prix d'entrée conventionnels indiqués dans ce tableau devaient baisser, entre 1995 et 2000, notamment à 461 pour la tomate, 484 pour la clémentine, 264 pour l'orange, et 424 pour la courgette.

Dans ces conditions, on comprend en tout cas qu'il devienne tout à fait impératif que cette nouvelle réalité de l'UE à 25 soit prise en compte dans le cadre de la renégociation du volet agricole de l'accord d'association Maroc - UE, actuellement en cours. En clair, il faudrait à tout le moins que, toutes choses égales par ailleurs, les contingents et les calendriers soient le cas échéant révisés pour tenir compte de cet élargissement communautaire. Du reste, comme on le verra plus loin, c'est là actuellement l'une des principales revendications des professionnels marocains.

3.2.3. Normes européennes et défaillances marocaines

Il faut par ailleurs aussi garder à l'esprit que les réglementations de l'UE de qualité des produits, de normes sanitaires, de protection de l'environnement, sont autrement plus rigoureuses et plus contraignantes que celles qui ont cours dans la plupart des Pays Candidats. D'ailleurs certains estiment qu'il y a là un des facteurs qui expliquent le relatif développement des exportations agricoles marocaines, notamment les agrumes, sur les marchés de certains Pays Candidats. Ces derniers pouvaient en effet constituer une solution de rechange pour écouler des produits de qualité moyenne ou de second choix dont l'accès aux marchés de l'UE était refusé pour non conformité aux normes communautaires... Mais précisément c'est ce même facteur qui pourrait à présent se retourner contre le Maroc, dès lors que l'intégration de ces pays devrait les amener à s'aligner sur les normes européennes en question.

Enfin, et ce n'est certes pas le moins, il reste à intégrer dans l'analyse des perspectives un autre facteur majeur, permanent, et qui n'est pas nouveau : il s'agit de la capacité des opérateurs marocains à tirer le meilleur parti des opportunités qui pourraient éventuellement s'offrir à eux. Cela signifie une vision claire de leurs intérêts et leurs objectifs, une stratégie et des moyens conséquents pour la mettre en œuvre, une capacité d'organisation et un dynamisme sur tous les fronts, à même de permettre de vaincre les multiples obstacles, de ceux liés à la qualité des produits à l'amont, à ceux de marketing sur les différents marchés,

³⁰ Cf. notamment : Etude relative aux relations Maroc – UE en matière agricole, MADRPM – IAV Hassan II, Rapport de synthèse, n°10, Rabat, janvier 2001.

en passant par ceux d'ordre logistique ou réglementaire et tarifaire... Autrement dit, les « pessimistes » font là un pas vers les « optimistes » mais seulement pour fragiliser encore plus leur argumentaire, et les interpeller en leur posant la question suivante : A supposer que l'élargissement offre de nouvelles opportunités, nos opérateurs sont-ils en mesure d'en tirer parti ?

Il est vrai malheureusement que l'expérience des échanges avec l'UE a clairement montré que si le protectionnisme rampant de celle-ci est sans doute à l'origine d'une partie des déconvenues des exportations agricoles marocaines sur les marchés communautaires, une part de responsabilité qui est loin d'être négligeable, revient aux opérateurs eux-mêmes et à leurs multiples défaillances. Ces dernières sont notamment tout à fait manifestes au niveau de la commercialisation, et plus généralement de l'action marketing³¹. C'est dire en tout cas que l'attitude pessimiste face aux perspectives d'élargissement de l'UE aux Pays Candidats est également alimentée par des facteurs bien endogènes...

En dépit des reproches qu'on peut leur faire, les professionnels opérant dans les activités de production et d'exportation des produits agricoles restent la cheville ouvrière de toute dynamique de développement des flux d'échanges avec les Pays Candidats. Aussi peut-il être intéressant à présent de recueillir leurs points de vue quant aux perspectives d'élargissement de l'UE et de l'impact de cette mutation sur le devenir de leurs secteurs d'activités.

³¹ Cf. T.Touansi, Les échanges agro-alimentaires Maroc – Union Européenne : Bilan, contraintes et perspectives ; Mémoire de troisième cycle, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, septembre 2002.

4. Points de vue des opérateurs marocains

Il n'existe pas à ce jour une étude exhaustive sur le terrain permettant de recueillir l'appréciation des professionnels des secteurs concernés quant à l'impact de l'élargissement de l'UE sur l'état et l'avenir de leurs domaines d'activités. Tout au plus a-t-on pu collecter çà et là quelques réactions qu'il nous a semblé utile de rapporter ici, pour donner un aperçu de l'état d'esprit et des attentes des professionnels en question, en guise d'illustration de certaines idées avancées plus haut.

Pour cela nous nous basons principalement sur un sondage d'opinion effectué par un organe d'information professionnel auprès de certains participants à l'Assemblée Générale de l'Association des Producteurs et Exportateurs de Fruits et Légumes (APEFEL), tenue à Agadir le 25 janvier 2003³². La principale question posée par les sondeurs portait précisément sur les attentes et les enjeux pour la filière des fruits et légumes de l'élargissement de l'Union européenne. Quatre responsables de groupes exportateurs ont ainsi été interrogés et leurs réponses peuvent ainsi être restituées. Par ailleurs, nous avons également utilisé l'entretien accordé par le président de l'APEFEL à un quotidien national pour y puiser des éléments de réponse à nos questions.

Pour **M. Moulay Mhammed Oualtiti**, président du groupe Prim'Atlas, et président de la coopérative multiservices Copag, la distinction est à faire entre les produits contingentés et ceux qui ne le sont pas. "L'impact de l'élargissement pour les produits non contingentés ne sera que bénéfique car nous aurons un marché plus important, surtout que le pouvoir d'achat des nouveaux adhérents va s'améliorer. La demande sera plus grande et plus rémunératrice ». Mais pour les produits contingentés « comme la tomate, l'impact dépendra du quota qui sera négocié avec l'UE suite à cet élargissement. En fait, si le marché européen s'élargit et notre quota n'augmente pas considérablement, l'effet sera négatif pour la tomate marocaine ». M.Oualtiti pense donc que les négociations actuelles menées avec l'UE détermineront en bonne partie cet impact. Et d'ajouter par ailleurs que stratégiquement, l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis, actuellement en négociation aussi, jouera en faveur des intérêts marocains...

M.Abdelkrim Ouguellit, directeur général du groupe GPA, fait lui la distinction entre les agrumes et les primeurs. Au niveau agrumes, l'Espagne est déjà présente dans les marchés des Pays Candidats même si le Maroc est plus concurrentiel. Mais, d'une manière générale, l'adhésion des nouveaux membres « apportera des avantages notamment au niveau des droits et des taxes par le biais très probable d'un alignement avec l'Union Européenne ». M.Ouguellit pense aussi à certaines subventions européennes (les primes de restitutions), qui pourraient être limitées... Quant aux primeurs, que le responsable de GPA réduit quasiment à la tomate, tout dépendra de la révision ou non des contingents actuels. Quoiqu'il en soit, ce sont encore les négociations qui devraient apporter des réponses. Ce qui n'empêche guère un certain optimisme puisque l'élargissement représente dans tous les cas « un nouveau marché, et une nouvelle clientèle avec une accession facilitée ».

³² Sondage d'opinion auprès de certains participants à l'AG de l'APEFEL (Agadir, 25 janvier 2003), sur les attentes et les enjeux de la filière, Pack Info, Bulletin d'information de la filière des fruits et légumes, Fellah Conseil, n°14, Agadir, janvier 2003, pp.4-5.

M. Mohamed Seghir Soulali, directeur commercial du groupe Agri-Souss, s'est contenté de rappeler que les pays concernés par l'élargissement de l'UE sont ceux avec qui le Maroc a de bonnes relations commerciales dans le domaine des exportations de fruits et légumes avec des volumes importants, exportations du reste réalisées soit directement ou via les plates formes de distribution (Perpignan, Rotterdam, etc.). L'objectif demeure « de continuer à développer nos exportations et de multiplier les contacts avec les circuits modernes de distribution et avec nos partenaires pour augmenter la mise en place de nos produits agricoles sur ces marchés. Le souhait de la profession est la libéralisation de nos exportations en fruits et légumes sur tous les pays de l'UE ».

Cependant, **M. Abderrazak Mouissat**, président du même groupe Agri-Souss, et par ailleurs président aussi de l'APEFEL a été plus explicite sur la question apparemment cruciale du contingent relatif à la tomate, dans un entretien accordé au quotidien national Al Ahdate Al Maghribia³³. « Dans le cadre des négociations actuelles du Maroc avec l'UE sur le volet agricole, explique-t-il, nous nous contentons pour l'instant de demander le relèvement du contingent de la tomate à 216000 tonnes parce que nous prenons en considération l'approche de l'adhésion de nouveaux pays à l'UE, car ce sont des pays auxquels nous exportons nos produits sans restriction ni au niveau des quantités ni des prix d'entrée. Par conséquent, l'élargissement de l'UE nécessite le relèvement des contingents de nos exportations de tomates, faute de quoi nous serions privés de ces marchés. Et nous pensons que l'UE va comprendre cela ».

Enfin, **M. Mustapha Grana**, expert auprès du Groupe MFB, se penche surtout sur les marchés qu'il estime intéressants parmi les pays appelés à devenir membres, notamment la Pologne et la Lituanie. Pour cet expert conseiller des professionnels, les difficultés rencontrées sur le marché de la Pologne sont principalement dues à la concurrence de l'Espagne, laquelle « bénéficie d'avantages douaniers par rapport aux exportations marocaines qui sont soumises à un droit de douane variant de 17 à 20% ». Mais lorsque la Pologne rentrera dans l'UE, le Maroc devrait « s'aligner avec l'Espagne », et même pourrait être favorisé par la qualité de ses produits. Quant à la Lituanie, « un marché très important où le Maroc est installé depuis 30 ans », il serait « moins exigeant » que celui de la Pologne et les exportations marocaines ont pu y accéder « sans taxation ».

Au total, on peut dire que finalement, les professionnels aussi sont plus ou moins partagés entre un sentiment d'optimisme justifié par la perspective d'ouverture de nouveaux marchés avec de meilleures possibilités d'accès, et un sentiment d'appréhension dans le cas où, pour les produits soumis à certaines restrictions du moins, les conditions d'accès au nouveau marché communautaire ne soient guère adaptées –et donc réévaluées– pour tenir compte de cette nouvelle donne et de son impact sur les exportations marocaines. En particulier, les professionnels semblent mettre beaucoup d'espoir dans les négociations actuellement menées entre le Maroc et l'UE sur le volet agricole de l'Accord d'association, notamment pour l'accroissement des contingents des produits qui se trouvent être ceux-là mêmes, selon eux, qui ont le plus de chance de se développer sur les marchés des nouveaux membres.

³³ A. Mouissat : L'élargissement de l'UE nécessite le relèvement du contingent marocain de tomates, Interview, Al Ahdate Al Maghribia, quotidien, Casablanca, 7 mai 2003.

5. Conclusion

L'élargissement de l'Union Européenne à 10 nouveaux membres ne manquera pas d'avoir un impact sur certaines activités agricoles du Maroc et particulièrement sur les échanges agricoles avec la nouvelle entité européenne en construction. Avant de tenter une appréciation de cet impact, il a fallu commencer par prendre la mesure des disparités entre le Maroc et les pays en question.

Nous avons pu constater que, très schématiquement, et par rapport à ces mêmes pays, le Maroc est un pays plutôt peuplé et pauvre (30 millions d'habitants et 1250 euros par tête), alors que les Pays Candidats apparaissent plutôt riches et - à l'exception de la Pologne -, d'un poids démographique modeste (12000 euros de revenus par tête en moyenne, et 7 pays totalisant ensemble moins de 16 millions d'habitants). Le poids de l'agriculture dans les Pays Candidats reste très en deçà de ce qu'il est au Maroc. En particulier, alors que le secteur occupe encore 40% de la population active dans ce dernier, il n'offre généralement que moins du dixième de l'emploi dans les premiers.

Le commerce du Maroc avec les Pays Candidats apparaît tout à fait modeste puisque ces derniers représentent à peine 0.5% de ses exportations et 1.1% de ses importations. Mais si la balance globale apparaît déficitaire pour le Maroc, la balance des échanges agricoles, qui ne représentent néanmoins que le cinquième des échanges totaux, s'avère excédentaire, même si la tendance est à la stagnation, si ce n'est à une certaine régression. En gros, le Maroc importe des Pays Candidats du blé, du maïs, des produits laitiers, des engrais, des peaux et cuirs, du bois... et leur exporte des agrumes, quelques primeurs, fruits en conserve, fleurs... En tout cas, les exportations agricoles apparaissent très concentrées sur un trop petit nombre de pays et de produits. Après avoir perdu bien des marchés ces dernières années, ces exportations semblent même atteindre en 2000 une structure quasiment caricaturale puisque pour l'essentiel elles se limitent à deux pays (Pologne et Lituanie) et deux produits (Orange et clémentine).

L'appréciation des effets probables de l'élargissement de l'UE sur les échanges agricoles du Maroc et plus généralement sur l'économie marocaine apparaît mitigée, partagée entre deux sentiments et deux approches que nous avons qualifiées d'« optimiste » et de « pessimiste ». La première cherche à « positiver » l'événement et en retenir les bienfaits possibles. Elle parie sur l'ouverture, dans des conditions favorables, de nouveaux marchés en forte croissance, puisque entraînés dans un cercle vertueux par la dynamique de l'intégration européenne. La seconde, échaudée par les leçons du passé, apparaît obnubilée par les risques et périls qui pourraient résulter de l'élargissement, et ne se lasse pas de répertorier ses méfaits: effets d'éviction et détournement des échanges au détriment du Maroc, érosion des concessions communautaires, extension des protections non tarifaires communautaires à des marchés qui en étaient débarrassés et donc durcissement des conditions d'accès au nouveau marché élargi, instauration de normes européennes dissuasives, défaillances des opérateurs marocains incapables de saisir les quelques opportunités qui pourraient se présenter...

Au fond, on peut se demander si les « optimistes » ne tendent à voir dans les Pays Candidats que des clients, alors que les « pessimistes » les perçoivent avant tout comme des concurrents, réels ou potentiels... La réalité est évidemment plus complexe que cela. La réalité est que les Pays Candidats sont loin d'être un bloc uniforme et homogène. Leur diversité est telle que

certains parmi eux pourraient probablement être surtout des clients, d'autres largement des concurrents, et d'autres encore à la fois importants clients et redoutables concurrents...

Les effets – positifs ou négatifs – de l'élargissement dépendront de la dynamique de développement générale qui serait générée par le processus d'intégration ; ils dépendront aussi de la manière dont les différents pays vont se positionner par rapport à la nouvelle situation ; ils dépendront encore des conditions d'adhésion des nouveaux membres (notamment lors de la période de transition), tout autant que des nouvelles conditions d'accès qui seront offertes par l'UE à des pays comme le Maroc qui resteront de simples partenaires ; ils dépendront enfin –et c'est loin d'être le moins..- de la capacité des opérateurs marocains à relever un tel défi, par de nouvelles stratégies de conquête de marchés, par une nouvelle organisation de la « force de frappe » commerciale à l'extérieur, par de nouveaux moyens, matériels et humains, appropriés et conséquents...

Interrogés, certains professionnels marocains se sont montrés mitigés, eux aussi partagés entre l'espoir d'un avenir meilleur et la crainte de lendemains qui déchantent... Ils ont cependant presque tous insisté sur la nécessité d'adapter les termes de l'Accord d'association Maroc – UE à la nouvelle donne de l'élargissement. C'est dire l'importance des négociations actuelles qui portent précisément sur le volet agricole des relations entre les partenaires européens et marocains.

L'issue de ces négociations est certes essentielle pour l'avenir des échanges agricoles entre le Maroc et la nouvelle Union européenne à 25, mais elle ne permettra jamais aux opérateurs marocains de faire l'économie d'un véritable « sursaut professionnel », seul à même de donner raison aux optimistes...

Bibliographie

- Akesbi, N. (2002). L'agriculture marocaine : De l'ajustement structurel à la zone de libre-échange euro-méditerranéenne. In : Ouvrage collectif, sous la direction de M.Elloumi : Mondialisation et sociétés rurales en Méditerranée, éd. IRMC- Karthala, Tunis- Paris.
- Akesbi, N. & Alvarez-Coque, J-M. (2002). La Méditerranée dans les négociations multilatérales agricoles, In : Développement et politiques agroalimentaires dans la région méditerranéenne, Rapport 2001, Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, Paris.
- Akesbi N. & Jaïdi, L. (2000). L'agriculture dans les relations du Maroc avec l'Union Européenne, bilan et perspectives, Colloque National de l'Agriculture et du Développement Rural; 19-20 juillet 2000, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, Rabat, juillet.
- Akesbi, N. (1999). Bilan des préférences accordées par l'Union Européenne aux pays non membres concurrents du Maroc, Etude relative aux relations Maroc – UE en matière agricole, MADRPM – IAV Hassan II, Rapport n°5, Rabat, juillet.
- Akesbi, N. (1995). L'agriculture marocaine d'exportation et l'Union Européenne, du contentieux aux nouveaux enjeux; Annales Marocaines d'Economie, Rabat, n°13, automne.
- Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM, 2001). Annuaire des Economies Agricoles et Alimentaires des Pays Méditerranéens et Arabes, Médagri 2003, Paris-Montpellier.
- Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM, 2003). Développement et politiques agro-alimentaires dans la région Méditerranéenne, Rapport annuel 2002, Paris.
- Commission européenne (2002). Medstat Statistiques Euro-méditerranéennes, Eurostat, Bruxelles.
- Commission Européenne (2001). L'Union européenne : poursuite de l'élargissement, série « L'Europe en mouvement », Bruxelles.
- Commission Européenne (1998). Rapport de la Commission au Conseil sur l'impact des concessions pour les pays tiers-méditerranéens, COM (97) 477 final, Bruxelles, 7.1.1998.
- Commission des Communautés Européennes (1995). Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés Européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part. Document Final MA 15/11/95, COM(95) 740 final, 95/0363 (AVC), Bruxelles, 20.12.1995.
- Documentation Française (2001). L'élargissement à l'Est de l'Union Européenne, Courrier des pays de l'Est, n°1014, Paris.
- Doucet, D. (2001). L'élargissement de l'Europe : un risque pour le Sud ? éd. L'Harmattan, Paris.
- Fassi-Fihri, H. (2003). Le Maroc face au défi de l'élargissement de l'UE ; Compte rendu de la « septième rencontre entre experts de la transition économique », tenue à Bruxelles, sur le thème de « L'impact de l'élargissement sur les relations euro-méditerranéennes », L'Opinion, quotidien, Rabat, 28 avril 2003.
- Fellah Conseil (2003). Sondage d'opinion auprès de certains participants à l'AG de l'APEFEL (Agadir, 25 janvier 2003), Pack Info, Bulletin d'information de la filière des fruits et légumes, n°14, Agadir, janvier 2003.
- Loyat, J. et Petit, Y. (2002). La politique agricole commune : un enjeu de société, coll. Réflexe Europe, La Documentation Française, Paris.
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR, 2003). Tableaux statistiques, Direction de la Programmation et des Affaires Economiques, Rabat, juin (cf. annexes).

Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche Maritime (MADRPM, 2001). Etude relative aux relations Maroc – UE en matière agricole, MADRPM – IAV Hassan II, Rapport de synthèse, n°10, Rabat, janvier.

Ministère des Finances et de la Privatisation du Maroc, Direction de la Politique Economique Générale (DPEG, 2003). Enjeux sur le Maroc de l'élargissement de l'Union Européenne à l'Est, Document de travail n°87, Rabat, avril.

Mouissat, A. (2003). L'élargissement de l'UE nécessite le relèvement du contingent marocain de tomates, Interview, Al Ahdath Al Maghribia, quotidien, Casablanca, 7 mai 2003.

Ndiaye M.B. (2003). Profiter du vent de l'Est, La Gazette du Maroc, hebdomadaire, Casablanca, 14 avril 2003.

Office des Changes (2003) . Balance des paiements 2002, Rabat.

Touansi, T. (2002). Les échanges agro-alimentaires Maroc – Union Européenne : Bilan, contraintes et perspectives ; Mémoire de troisième cycle, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, septembre.

Triki, L. (2003). Ouverture de l'UE : des opportunités à saisir, La Vie Economique, hebdomadaire, Casablanca, 23 mai 2003.

Sites Internet :

Commission européenne, Direction des Relations Economiques Extérieures (DREE) : <http://www.dree.org/elargissement/>

Commission européenne, Bruxelles Eurostat : www.europa.eu.int/comm/eurostat/

Etablissement Autonome de Coordination et de Contrôle des Exportations, Casablanca : www.eacce.org.ma).

Annexes Statistiques